

Paris, le 15 juin 2016

Sébastien SIHR Secrétaire Général

Α

Madame Najat VALLAUD-BELKACEM

Ministre de l'éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la recherche 110 rue de Grenelle 75357 Paris 07 SP

Madame la Ministre,

Le métier de professeurs des écoles fait face à une crise de recrutement qui s'est installée dans la durée. En effet, depuis 2013, tous les concours ont été marqués par des pertes de recrutement. Cette situation, insupportable, va se reproduire pour la session 2016, le nombre d'inscrits au CRPE est insuffisant au regard du nombre de postes : les ratios restent dégradés, en particulier dans les académies les moins attractives comme Créteil, Versailles ou Amiens.

Les résultats des épreuves d'admission sont aujourd'hui connus pour l'académie de Créteil. Avec 1 211 admis au concours externe pour 1 635 places au concours externe, cette académie perd 424 recrutements, ce qui s'ajoute aux déficits des années précédentes. Si pour les autres académies, les résultats ne sont pas encore publiés, la situation suite à l'admissibilité se révèle extrêmement préoccupante. Avec 1 650 admissibles pour 1 615 places, l'académie de Versailles fait face, à une situation dramatique. L'académie d'Amiens, avec 520 admissibles pour 400 places, va à la rencontre de difficultés.

D'autres académies sont également touchées : la Guyane ne pourra pourvoir tous les postes au concours externe spécial, second concours interne et troisième concours. Bordeaux, Rennes, Strasbourg, Montpellier, Nancy-Metz, la Réunion sont en difficulté sur le concours externe spécial.

Enfin, avec plus de 1 600 contractuels enseignants recrutés encore cette année dans plus du tiers des départements, la précarité s'installe dans nos écoles.

Pour le SNUipp-FSU, il serait inacceptable que pour le cinquième concours consécutif, des recrutements soient perdus et que le recours à des contractuels en lieu et place d'enseignants fonctionnaires soit encore de mise.

Nous vous demandons donc:

- de garantir partout le recours à la liste complémentaire à hauteur des besoins, y compris pour le concours supplémentaire de Créteil, afin d'endiguer le recrutement de contractuels ;
- que les académies déficitaires puissent recourir à la liste complémentaire d'autres académies sur la base du volontariat des stagiaires ;

- de garantir que les recrutements perdus sur un des concours puissent abonder les autres concours pour chaque académie rencontrant ce problème ;
- d'envisager d'étendre le concours supplémentaire pour l'académie de Créteil aux autres académies en situation difficile (Versailles, Amiens, Guyane).
- d'organiser les concours à des dates différentes afin de permettre aux candidats de se présenter dans plusieurs académies.

Au-delà, des mesures concrètes permettant d'augmenter le vivier d'étudiants se destinant aux métiers de l'enseignement sont indispensables. De ce point de vue, les dispositifs EAP1 et EAP2 ne s'avèrent pas être la bonne réponse.

Le dispositif M1 en alternance, expérimenté cette année à Créteil et en Guyane et étendu l'année prochaine aux académies de Versailles, Amiens et Reims, parce qu'il conduit à mettre des étudiants en responsabilité de classe et à la diminution des volumes de formation, n'est pas acceptable.

Nous demandons donc l'ouverture de discussions pour travailler à la mise en place de véritables pré-recrutements, sans contrepartie de travail dans les écoles, et avec les garanties statutaires et de formation permettant d'augmenter le vivier, de démocratiser l'accès aux métiers de l'enseignement, et de sécuriser les parcours des étudiants voulant devenir professeur des écoles.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de croire, Madame la Ministre, que nos exigences sont le fruit de notre attachement à un service public d'éducation de qualité, égal sur tout le territoire.

Sébastien SIHR